



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER OCTOBRE 1996

Sont présents :

- M. PIAZZALUNGA, Maire
MM. ZOGG et SCHORER, Conseillers administratifs
- Mmes BANDERET, DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER et TOMASINI
MM. AMOUDRUZ, BOISSONNAS, COLLAUD, CORTHESEY, DE FELICE, DECREY, DONZE, FAVRE, FISCHER, FORTE, GRANDGIRARD, PAYCHERE, SCHAMBACHER, VACHERON et VERNERET.

Excusés :

- MM. SOMMARUGA et SOUTTER

*

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 1996.
- 2 Prestation de serment de M. Jean-Pierre AMOUDRUZ, Conseiller municipal, en remplacement de M. Yves-Pierre DE BAY, démissionnaire.
- 3 Communications du Bureau du Conseil Municipal.
- 4 Rapports des commissions.
- 5 Demande d'un crédit d'étude de Fr 50'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue de Thônex (tronçon rte Blanche-Fossard). Discussion. Vote
- 6 Demande d'un crédit de Fr 50'000,- en vue de la plantation d'une lignée de chênes à la route de Mon-Ideé. Discussion. Vote
- 7 Demande d'un crédit de Fr 130'000,- en vue de la réfection du terrain de football de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote.
- 8 Demande d'un crédit d'étude de Fr 50'000,- en vue de la création d'une "Maison Chênoise" dans les locaux propriétés de l'association des colonies de vacances Chêne-Bourg-Thônex à Armiaz (France). Discussion. Vote.

9 Projets de délibération :

9.1 Projet de délibération déposé par M. Carlo SOMMARUGA, Conseiller municipal, concernant un soutien à la marche de l'espoir de TERRE DES HOMMES.

9.2 Projet de délibération déposé par M. Carlo SOMMARUGA, Conseiller municipal, concernant la création d'un site municipal thônésien sur INTERNET.

10 Communications et proposition du Conseil administratif.

11 Questions écrites.

12 Propositions individuelles et questions.

13 A Huis Clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :

13.1 ROMAN, Antonio, de nationalité espagnole, marié, 2 enfants.

13.2 ON, Van-Trung, originaire du Vietnam (SPN), marié

13.3 Mme ALLEN née ROSSET, Aline Danièle Dominique, de nationalité française, mariée, 2 enfants.

13.4 Mme FLOR, Elisabeth, de nationalité hongroise, divorcée

13.5 SULTAN, Nazih, de nationalité française, marié, 1 enfant.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 1996.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Prestation de serment de M. Jean-Pierre AMOUDRUZ, Conseil municipal, en remplacement de M. Yves-Pierre DE BAY, démissionnaire.

Debout, M. le Président demande à M. Jean-Pierre AMOUDRUZ de se lever également et de répondre "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

"Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève,*
- *d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*

- *de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

M. Jean-Pierre AMOUDRUZ : *"je le promets".*

M. le Président prend acte du serment et la délibération suivante est acceptée :

- Vu l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'assermentation de

M. Jean-Pierre AMOUDRUZ

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. DECROY, Président donne lecture des différents courriers qu'il a reçus :

3.1. De la lettre de démission de M. Henri GOBET, Conseiller municipal :

"Monsieur le président, Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je suis dans l'obligation de quitter dans quelques mois le logement de mon domicile, pour transmettre le poste de conseiller municipal à ma colistière dans les meilleures conditions possibles, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission du Conseil municipal de Thônex pour le 30 septembre 1996.

Je garderai un très bon souvenir des quelques années passées parmi vous et je forme tous mes vœux de santé pour vous et vos familles. Je vous souhaite de pouvoir continuer d'œuvrer pour le plus grand bien de la commune de Thônex et pour une meilleure qualité de vie de ses habitants.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à l'expression de ma plus grande considération".

3.2. De la lettre des opposants concernant la construction d'une patinoire au Centre Sportif Sous-Moulin.

"Monsieur le Conseiller d'Etat,

Dans le cadre de cette requête en autorisation de construire une patinoire couverte, nous désirons attirer votre attention sur les points suivants :

1. Nous estimons que l'objet prévu, à l'aspect inesthétique, ne contribuera pas à agrémenter un quartier à majorité d'habitations et de villas qui, de plus, paie déjà un lourd tribut au modernisme sous forme d'un réseau routier dense et bruyant.
2. La population des Trois-Chênes souhaite-t-elle vraiment cette patinoire ? Des sondages ont-ils été effectués par les autorités communales ? Ou cette patinoire est-elle une nécessité sur le plan cantonal ? Si tel est le cas, pourquoi la situer alors sur un terrain aussi exigu ? Pouvez-vous nous donner quelques informations à ce sujet ?

3. Les accès et le parage des véhicules pour une capacité d'environ 900 personnes dans la patinoire nous paraissent grandement négligés et sous-évalués dans le projet en question. C'est la constatation qu'ont pu faire les participants à une séance d'information qui s'est tenue au Centre sportif le 26 juin dernier, et les riverains présents ne se sont pas fait faute d'exprimer leurs craintes à ce propos.

Les autorités communales, quant à elles, en ont pris acte, mais cela ne suffit pas. En effet, la situation est déjà tout sauf satisfaisante depuis la construction de la deuxième étape du Centre sportif : l'accès se fait par une contre-route de Sous-Moulin qui ne permet que difficilement le croisement des véhicules, quant au parking construit le long de la route Blanche - autoroute à l'époque, donc ne permettant pas un accès direct sous prétexte législatif -, il fut très vite repéré et accaparé par les entreprises genevoises qui y garent la nuit leurs véhicules de service et le jour les véhicules privés des employés.

Il est à nos yeux évident qu'un projet d'extension du Centre sportif de Sous-Moulin doit prendre en compte l'ensemble des paramètres. D'autant plus que des projets de modification de la circulation sont à l'étude au niveau cantonal dans le même secteur (giratoire avec parking souterrain à la place du pont de Sous-Moulin). Une collaboration entre les différents services compétents et une coordination de tous les projets nous paraissent indispensables avant de procéder à une construction.

En l'état actuel du projet et sans volonté clairement exprimée par les autorités d'aller dans le sens de nos remarques, nous ne pouvons que manifester notre opposition à la réalisation de la troisième étape du Centre sportif Sous-Moulin.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien apporter à notre lettre et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de notre parfaite considération.

Copie de la présente

- aux trois municipalités concernées
- au Centre sportif de Sous-Moulin
- à l'association des habitants des Trois-Chênes
- à l'association de Sous-Moulin".

3.3. De la lettre de M. Wunderli concernant le chemin du Petit Bel-Air.

"Monsieur le Président,

La densité du trafic ne diminue pas au chemin du Petit-Bel-Air et au chemin des Mésanges, bien au contraire. C'est pourquoi j'ai fait distribuer une petite note d'information aux riverains dont je vous adresse une copie.

En espérant que ces démarches trouveront en fin de compte une issue favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs."

3.4. De l'information aux habitants du chemin des Mésanges et du chemin du Petit-Bel-Air :

"Quelques notes à propos de la séance du Conseil municipal de Thônex du 26 mars 1996 à 20h.

Tout d'abord, un bref rappel des faits.

C'est au début de la nouvelle législature que les autorités de Thônex et de Chêne-Bourg ont été relancées sur la question de la modération de la circulation. Si la réponse de Chêne-Bourg a été rapide et claire, tel n'a pas été le cas de Thônex. En effet, le sujet n'a été remis à l'ordre du jour qu'après une démarche pressante d'un conseiller municipal.

Alors que le Conseil administratif présentait au Conseil municipal le projet exposé en séance publique, un Conseiller municipal présentait un autre projet remettant en question la solution intercommunale proposée par le Conseil administratif. Toutefois, l'essentiel était préservé car les projets étaient renvoyés en commission de circulation.

Toutes ces démarches sont bien sinueuses... mais n'abandonnez pas la lecture !

Le 26 mars 1996, le Conseil municipal avait à examiner le dossier qui revenait de la commission, laquelle avait donné un préavis favorable.

Surprise générale au moment de la discussion ! L'entente sollicitait et votait en bloc le rejet du projet du Conseil administratif en faveur d'une solution provisoire nettement allégée. Le prétexte justifiant cette manoeuvre, incompréhensible pour les riverains, étant le coût prétendument trop important d'un seuil (pour mémoire Fr 40'000,-).

En contrepartie, il a été proposé - pour un montant de Fr 20'000,- - la pose d'un seuil provisoire de moindre importance, donc moins efficace, ainsi que des obstacles alternés en plastique rouge et blanc. Un dispositif qui est lui aussi provisoire.

Ce qui n'a pas été dit ce soir-là...

- c'est pourquoi, malgré les votes précédents, le projet initial a été discrédité et torpillé.
- c'est pourquoi les autorités n'ont pas retenu les propositions des riverains.
- c'est pourquoi les autorités n'ont pas été capables de suivre la position unanime de tous les partis de Chêne-Bourg.

Tout cela n'est pas clair et montre bien les effets pervers que peuvent induire certaines ententes politiques.

Souhaitons que l'été nous réserve de bonnes surprises et qu'à la rentrée les enfants pourront se rendre à l'école en toute sécurité. Car en cas d'accident grave, la responsabilité de nos autorités se trouverait sérieusement engagée.
Bonnes vacances et meilleures salutations estivales".

M. SCHORER informe que le Conseil administratif a reçu cet après-midi M. WUNDERLI à ce sujet.

- 3.5. Un apéritif aura lieu le 15 octobre 1996 à 19h. au château de Gaillard avec les autorités françaises.
- 3.6. Rappelle que le Challenge des Municipalités aura lieu le 5 octobre 1996 et espère qu'il y aura plus de participants que ces dernières années.
- 3.7. Informe les Conseillers des diverses lettres concernant l'organisation de la fête de promotions et qu'un sondage a été effectué auprès des parents afin de savoir s'ils veulent les promotions le vendredi ou le dimanche.
- 3.8. En prévision des séances des 10 et 17 octobre 1996 à 16h. qui réunira le groupe de travail "budget", chaque fraction devra déléguer un membre qui doit obligatoirement faire partie de la commission des Finances.

- 3.9. Rappelle le fonctionnement du Conseil municipal soit, projet de délibération avec entrée en matière, discussion immédiate ou renvoi en commission.

Après cette séance, une réception sera offerte à l'occasion du départ de MM. DE BAY et GOBET. C'est la raison pour laquelle le bureau a décidé qu'à 22h.30, il sera passé au point 10. de l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions

- 4.1. M. VERNERET, Président de la commission de la CULTURE & LOISIRS du 10 septembre 1996, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Concernant le jumelage Thônex-Graveson, la commission a décidé de créer un comité pour épauler l'administration communale. Concernant le fonds de décoration, le règlement a été envoyé à chaque fraction politique afin de pouvoir l'étudier et revenir en commission avec les commentaires."

- 4.2. M. FISCHER, rapporteur de la commission des SPORTS du 12 septembre 1996, donne lecture des conclusions de son rapport :

"On constate que le capital est en diminution de Fr 11'000,- car il ne doit pas dépasser la somme de Fr 100'000,-".

Le nouveau libellé du budget est clair et l'augmentation des charges se situe aux environs de 2,8 % remarque un Conseiller municipal, qui d'autre part constate que la valeur actuelle des charges se situe à Fr 1'200'000,- et demande si celle-ci est inchangée par rapport à l'an dernier. Il est répondu qu'elle est pratiquement égale.

M. PIAZZALUNGA remarque que les nouveaux statuts semblent être satisfaisants et informe que le vote du budget 1997 aura lieu le 18 septembre 1996 au Centre intercommunal

Un investissement d'environ Fr 17'000,- est prévu pour abriter par temps de pluie, les joueurs en attente, au bord du terrain synthétique.

Il est rappelé que le 26 juin a eu lieu une séance d'information publique sur le projet d'extension du CSSM".

- 4.3. M. PAYCHERE, Président de la commission des ECOLES & JEUNESSE du 17 septembre 1996, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Tous les commissaires sont favorables à la création d'une pouponnière à la crèche "Les Coccolets" mais la capacité d'accueil a semblé insuffisante; c'est pourquoi, au vote, la commission a demandé au Conseil administratif

d'étudier les besoins et de chiffrer le projet ainsi que son coût de fonctionnement. Au vote, la commission a préavisé défavorablement à l'opportunité d'aménager immédiatement une pouponnière dans les locaux de la crèche.

Information concernant le groupe de travail "Parlement des Jeunes" : celui-ci a été constitué et pourra se réunir prochainement.

En ce qui concerne la visite de l'école du Pont-Bochet, on a regretté la très faible participation des Conseillers municipaux (2). Une nouvelle visite d'école a été agendée et nous avons été informé qu'un programme de séance publique aura lieu concernant la violence à l'école".

- 4.4. Mme DE COULON, Présidente de la commission de l'ENVIRONNEMENT, PARCS & PROMENADES du 26 septembre 1996, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Pour l'agrandissement de la zone verte au chemin de Marcelly, M TOMMASI, architecte a présenté 4 variantes et la commission propose de les présenter dans les groupes respectifs et de reprendre le sujet lors d'une prochaine séance."

5. Demande d'un crédit d'étude de Fr 50'000,- en vue de l'aménagement de l'avenue de Thônex (tronçon rte Blanche-Fossard). Discussion. Vote

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux TRAVAUX, précise que cette demande de crédit est liée à l'aménagement de Thônex-Verchères afin de permettre à la commission de circulation d'étudier la meilleure solution pour créer une voie de circulation pénétrant sur l'avenue de Thônex.

Au vote :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. DE FELICE : il semble, pour notre fraction, que la justification de cette étude n'est pas du tout claire et nous proposons de renvoyer ce sujet en commission de Circulation.

M. FAVRE : le parti libéral propose également le renvoi en commission.

Mme SCHNEIDER : les Verts de même.

Arrivée de M. PIAZZALUNGA qui présente ses excuses de son retard dû aux obligations de sa charge.

M. ZOGG propose de voter le crédit ce soir afin de présenter une étude plus complète à la commission de circulation.

M. GRANDGIRARD est pour le débat immédiat vu l'avancement des travaux de Thônex-Verchères.

Au vote :

La discussion immédiate est refusée par 14 voix "pour", 7 voix "contre", le projet est donc renvoyé en commission de "CIRCULATION".

6. Demande d'un crédit de Fr 50'000,- en vue de la plantation d'une lignée de chênes à la route de Mon-Idee. Discussion. Vote

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux TRAVAUX, donne lecture de l'exposé des motifs :

"Il y a quelques années, le groupe libéral présentait diverses propositions de plantations sur le territoire de notre commune. Ces propositions furent analysées, vérification du sous-sol (conduites SIG, canalisations, etc.), contacts avec les propriétaires, prise en compte des projets publics et privés. Des trois propositions retenues, la plus importante concerne la plantation d'une lignée de chênes en bordure de la route de Mon-Idee (côté sud), sur la parcelle 5125, propriété de l'État de Genève.

Le DTP a répondu favorablement à notre demande en nous priant de bien vouloir établir un projet et requérir le préavis ainsi que l'accord du service de protection de la nature et des paysages.

Le Conseil administratif a mandaté M. Marc JUNOD, architecte paysagiste, pour établir deux avant-projets, dont l'un ne comprenant que la plantation d'arbres et l'autre comprenant, en plus des arbres, une haie mixte.

Le service de protection de la nature et des paysages, qui souscrit pleinement à notre proposition, a manifesté son intérêt pour la variante accompagnée d'une haie d'essences indigènes.

Le montant total des travaux de Fr 50'000,-, comprend l'entretien durant deux ans des végétaux plantés, à savoir : la taille, le traitement anti-parasitaire, l'arrosage et l'apport d'engrais. La variante sans haie représente une moins-value d'environ Fr 7'000,-.

Avant de procéder à l'adjudication des travaux, l'architecte paysagiste se rendra dans la pépinière du fournisseur de l'entreprise pressentie, pour vérifier la qualité et l'uniformité des 21 arbres.

L'entretien futur de ces plantations sera à charge de la commune et fera l'objet d'une convention avec l'État de Genève".

Mme DE COULON, Présidente de la commission d'ENVIRONNEMENT, PARCS & PROMENADES donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission a préavisé favorablement l'implantation d'une vingtaine de chênes avec des broussailles dans la partie inférieure."

Au vote :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. VERNERET déclare en son nom personnel ce qui n'engage absolument pas son parti : "le Conseil administratif propose d'offrir à l'Etat, et sans contrepartie, une plantation d'arbres le long de la route de Mon-Idee et dans 2 ans la Commune en assumera l'entretien. Je savais la commune généreuse, mais à ce point c'est de la largesse. Faut-il créer un droit de superficie pour que les Thônésiens aient l'illusion d'être propriétaires de ces arbres durant quelques années ? Est-ce que le moment est bien choisi ? Est-ce que la situation économique permet cette dépense ? Est-ce bien raisonnable d'utiliser les deniers publics à ce projet, louable certes, mais me semble-t-il d'une autre époque ? N'y a-t-il pas d'autres priorités ? Mesdames et Messieurs, je fais appel à votre raison et à votre bon sens pour renoncer à ce projet. Après avoir entendu le rapport du président de la commission de la jeunesse qui refuse la création d'une pouponnière, il semble qu'un bébé vaut bien un arbre, alors pourquoi ne pas planter une pouponnière ?".

Mme SCHNEIDER est pour la discussion immédiate.

Au vote :

La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. PAYCHERE est favorable à cette plantation mais souhaite qu'il y ait également un projet du même genre dans le secteur du chemin des Deux-Communes.

M. VACHERON : le groupe socialiste est également favorable à cette plantation.

Mme SCHNEIDER pense que ces arbres seront utiles en été et que ce n'est pas un cadeau que l'on fait à l'Etat mais plutôt un cadeau que l'on fait aux Thônésiens.

M. DECREY demande au Conseil administratif d'être attentif au cas où l'Etat construirait dans le futur une piste cyclable et que ces arbres soient abattus.

M. ZOGG précise que ces arbres seront plantés à 2 mètres du trottoir et cette largeur suffit largement à l'aménagement d'une piste cyclable.

La parole n'étant plus demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de plantation d'une lignée de chênes à la route de Mon-Idée effectuée par le bureau d'architecte paysagiste Marc JUNOD,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITE (par 18 voix "pour", 1 voix "contre" et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De réaliser la plantation d'une lignée de chênes à la route de Mon-Idée.
 2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr 50'000,-.
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir cette dépense de Fr 50'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1997 à 2006.
- 7. Demande d'un crédit de Fr 130'000,- en vue de la réfection du terrain de football de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux TRAVAUX, rappelle que le Conseil administratif, lors des travaux de rénovation de l'école Jeandin, avait proposé d'aménager un terrain synthétique. Cette proposition avait été acceptée par la commission des Travaux mais refusée par la commission des Finances. Il a donc été aménagé un terrain en gazon et le service des espaces verts a déjà dû le refaire 2 fois. Actuellement, ce terrain est à nouveau en très mauvais état et c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif vous demande de voter ce crédit de Fr 130'000,- pour sa réfection.

Au vote :

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. GRANDGIRARD : vu l'exposé des motifs et les discussions qu'il y a eu en commission, à l'époque, et compte tenu de la différence de prix, je ne peux me prononcer ce soir sans explications complémentaires. Je demande donc le renvoi en commission.

M. ZOGG donne quelques renseignements techniques quant à l'aménagement de ce terrain ainsi que le détail de son coût.

Mme Schneider demande le renvoi en commission pour que le problème général du préau Adrien-Jeandin soit résolu notamment en ce qui concerne les panneaux de basket.

M. DE FELICE précise que si ce point est renvoyé en commission celle-ci discutera uniquement sur l'aménagement d'un terrain synthétique.

M. ZOGG précise que les frais pour la pose de panneaux de basket sont prévus au budget.

M. BOISSONNAS est également d'avis de renvoyer en commission.

M. GRANDGIRARD demande s'il est possible au point 12. "Propositions individuelles et questions" de faire une entrée en matière pour renvoyer en commission.

M. DE FELICE : selon les articles 15 et 16 de la loi sur l'administration des communes, nous ne pouvons pas sous le point "propositions individuelles" introduire un projet de délibération.

Au vote :

La discussion immédiate est refusée par 16 voix "pour" et 5 voix "contre". Le projet est renvoyé en commission de "L'ENVIRONNEMENT, PARCS & PROMENADES" et ensuite en commission des "Finances".

8. Demande d'un crédit d'étude de Fr 50'000,- en vue de la création d'une "Maison Chênoise" dans les locaux propriétés de l'association des colonies de vacances Chêne-Bourg-Thônex à Armiaz (France). Discussion. Vote.

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux ECOLES & JEUNESSE, explique qu'il s'est créé une commission ad hoc composée de 3 Conseillers administratifs (un par commune), soit M. GROSJEAN de Chêne-Bougeries, M. SCHIESS de Chêne-Bourg, lui-même, ainsi que le président des colonies M. DECNEY et M. CATTIN, membre de la colonie. Ces personnes se sont réunies plusieurs fois et ont essayé d'élaborer un projet de "Maison Chênoise". Chacun est en possession d'une brochure qui donne tous les détails de ce projet. Mais avant d'aller plus loin dans la discussion, il serait bon de faire voter l'entrée en matière.

M. PAYCHERE, Président de la commission des ÉCOLES du 17 septembre 1996 donne lecture des conclusions du rapport :

"En conclusion du débat, la commission souhaitait avoir plus d'informations concernant les besoins de la commune par rapport à une telle maison".

Mme DESJACQUES : le PDC estime que la création d'une Maison Chênoise est nécessaire aussi nous demandons l'entrée en matière mais souhaitons que le prix global soit décidé.

Mme PITTET soutient l'idée de la reconstruction de la Maison Chênoise pouvant accueillir des groupes dans un cadre agréable à un quart d'heure de Genève. Et, il ne fait aucun doute que cette maison pourrait être d'une grande utilité pour les différentes associations des Trois Chênes. Les mairies sont fréquemment sollicitées à ce sujet.

Cependant notre fraction ne votera pas le crédit de construction ce soir, elle estime en effet, qu'une dépense de Fr 2'100'000,- pour un objet voué principalement à l'agrément et pour une occupation irrégulière est excessif compte tenu des exigences actuelles dues aux restrictions budgétaires. En outre, il semble qu'un projet plus modeste, et donc moins cher qui tiendrait compte d'éventuels agrandissements futurs, est envisageable. Nous proposons donc de renvoyer ce projet au Conseil administratif et ensuite en commission.

Au vote :

L'entrée en matière est acceptée par 20 voix "pour" et 1 abstention.

La discussion immédiate est acceptée par 12 voix "pour", 6 voix "contre" et 3 abstentions.

La discussion est ouverte :

Il est confirmé à M. GRANDGIRARD que ce crédit de Fr 150'000,- permettra d'aller jusqu'au devis général, c'est-à-dire jusqu'à la "bible" pour commencer les travaux et tous les frais seront divisés par tiers.

M. PIAZZALUNGA précise que Chêne-Bougeries, qui ne faisait pas partie de l'Association des colonies Chêne-Bourg/Thônex, est partie prenante pour 1/3 suite à la décision prise par cette dernière de remettre aux communes le terrain et la maison.

Mme ROCHAT : pour quelles raisons n'est-il pas prévu des structures permettant d'accueillir à nouveau des colonies ?

M. PIAZZALUNGA répond qu'il y a en France des mesures de sécurité draconiennes en ce qui concerne l'accueil des enfants et c'est la raison pour laquelle nous ne pensions pas utile de créer une nouvelle maison avec possibilité d'accueillir des colonies de vacances, d'autant plus que l'association avec la colonie de La Rippe se déroule parfaitement bien et qu'elle dispose d'une infrastructure adéquate.

M. COLLAUD : le coût de Fr 2'100'000,- pour la construction d'un grand chalet amélioré est excessif, surtout que le terrain n'est pas compris.

Il est encore précisé à M. GRANDGIRARD que les frais d'exploitation seront toujours répartis par tiers.

M. GRANDGIRARD estime que le comité des colonies et la commission ont fait un excellent travail et nous soumettent ce soir un projet. Je propose de voter ces Fr 50'000,- et d'aller de l'avant pour que l'on fasse enfin quelque chose à Armiaz.

M. PIAZZALUNGA précise encore à M. FISCHER que les deux autres communes sont à 100 % favorables à cette réalisation.

M. CORTHESEY n'est pas tout-à-fait convaincu de la nécessité de cette maison à Armiaz mais il est nécessaire d'effectuer l'étude suivante que l'on pourra toujours refuser si cela ne convient pas.

M. VACHERON : le parti socialiste est tout à fait favorable à la construction d'une maison à Armiaz mais il semble que ce projet est un peu luxueux et on pourrait concevoir quelque chose de plus simple.

M. PAYCHERE est favorable au vote immédiat de ce crédit d'étude.

M. BOISSONNAS : quand on sait les millions que la commune devra investir dans les divers projets auxquels nous ne pourrons pas échapper, je pense qu'il est judicieux de faire attention de manière extrêmement sévère à tout nouvel engagement. J'ai beaucoup de peine à me déterminer à ce sujet et c'est la raison pour laquelle j'aurais préféré le renvoi en commission. D'autre part, dans les frais d'exploitation évalués à Fr 24'000,- par année, il n'est tenu compte ni des intérêts de la somme investie, ni de l'amortissement du bâtiment, ni des frais d'entretien. Si on fait un bref calcul, il s'agirait plutôt de Fr 200'000,- de frais d'exploitation.

Mme SCHNEIDER : suite à ces diverses discussions j'aurai beaucoup de peine à me déterminer et je m'abstiendrai.

La parole n'étant plus demandée le Vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1) lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la maison d'Armiaz a été déclarée non conforme pour l'organisation de colonies de vacances par les services de sécurité compétents,
- Attendu que les colonies de vacances ont lieu depuis 1994 à la Rippe par le biais des colonies de St-Gervais et que cette solution donne entière satisfaction.
- Vu le sondage effectué en 1994 auprès de la population chénoise afin d'analyser les besoins d'une "Maison Chénoise" permettant des activités telles que réunions de famille, séminaires, centre aéré, séjours de personnes âgées, etc.,
- Vu le projet présenté par la commission ad hoc représentée par les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Thônex ainsi que l'association des colonies de vacances Chêne-Bourg-Thônex,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITE (par 14 voix "pour" et 7 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 50'000,- en vue de la création d'une "Maison Chénoise" dans les locaux propriétés de l'association des colonies de vacances Chêne-Bourg-Thônex à Armiaz (France).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette étude de Fr 50'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.

Une pause cigarettes de 5 minutes est accordée.

9. Projets de délibération :

9.1. Projet de délibération déposé par M. Carlo SOMMARUGA, Conseiller municipal, concernant un soutien à la marche de l'espoir de TERRE DES HOMMES.

M. DE Félice donne lecture du projet cité ci-dessus :

SOUTIEN A LA MARCHE DE L'ESPOIR DE TERRE DES HOMMES

Depuis quelques années, Terre des Hommes organise chaque automne une manifestation intitulée MARCHE DE L'ESPOIR dont le but est de collecter des fonds pour les projets en faveur d'enfants malheureux à travers le monde.

L'idée de la Marche de l'Espoir est de faire participer activement et concrètement les enfants au soutien financier de projets de Terre des Hommes en faveur d'enfants.

Chaque enfant se fait parrainer financièrement pour tout kilomètre parcouru lors de la Marche de l'Espoir. Pour chaque kilomètre parcouru par l'enfant, les parrains lui verseront en faveur de Terre des Hommes la somme promise multipliée par le nombre de kilomètres parcourus. Ainsi, si le parrain s'engage pour Fr 1,- par kilomètre, au cas où l'enfant marchera 10 kilomètres, il versera en tout Fr 10,-.

La solidarité avec les enfants dans le besoin repose ainsi, d'une part, sur l'effort personnel de l'enfant lors de la marche et sa fierté d'avoir apporté une certaine somme pour d'autres enfants et, d'autre part, sur le soutien des parrains à l'effort de l'enfant parrainé et au projet de Terre des Hommes.

Ces dernières années, les écoles thônésiennes ont fait bon accueil à la Marche de l'Espoir et divers enfants de notre commune ont participé à la marche.

Cette année, dans le cadre de la sensibilisation sur la Marche de l'Espoir qui est destinée à financer des projets en Afrique, Terre des Hommes présentera une troupe de jeunes percussionnistes et danseurs venus justement d'Afrique. Les classes de l'école Adrien-Jeandin sont invitées à ce spectacle.

L'effort de solidarité des enfants thônésiens et de leurs parrains pour les enfants du Tiers-Monde mérite d'être encouragé et soutenu par les Autorités municipales.

Cela peut se réaliser par un geste peu onéreux et simple, mais qui motiverait encore plus les enfants de la commune à participer et s'investir dans la Marche de l'Espoir, à savoir l'engagement de la commune de Thônex de parrainer les enfants de la commune à concurrence de Fr 1,- le kilomètre.

Il s'agit d'un geste symbolique de solidarité en faveur de l'enfance et qui servira certainement d'exemple à d'autres communes genevoises ou suisses.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

1. De soutenir tout écolier de Thônex à participer à la marche de l'espoir 1996 qui aura lieu le 13 octobre 1996 par le versement à titre de parrainage en faveur des projets de Terre des Hommes d'une somme de Frs 1,- par kilomètre parcouru.
2. De charger le Conseil administratif d'en informer les écoliers et leurs parents par l'intermédiaire des enseignants.

3. D'amortir cette dépense avec les économies réalisées sur d'autres poste du budget.

M. DE FELICE signale que, vu la proximité de cette Marche de l'Espoir, il n'a pas été possible de présenter cette proposition à la commission Sociale et il demande au Conseil d'entrer en matière sur ce projet symbolique à savoir que Thônex aide ses enfants à aider des enfants.

M. PIAZZALUNGA indique que le Conseil administratif prendra en charge les repas des 50 enfants du Burkina Faso qui présenteront un spectacle à la salle des fêtes de Chêne-Bougeries.

M. GRANDGIRARD souligne que la commission Sociale a décidé de verser chaque année un certain montant à Terre des Hommes.

Mme SCHNEIDER est pour l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme DESJACQUES le groupe PDC est pour l'entrée en matière et le débat immédiat.

Au vote :

L'entrée en matière est acceptée par 18 voix "pour" et 3 abstentions.

La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

Après discussion et pour inciter les enfants à rechercher d'autres parrains que la commune, M. DE FELICE propose d'amender le point 1. comme suit :

1. De soutenir **tout enfant** de Thônex à participer à la Marche de l'Espoir 1996 qui aura lieu le 13 octobre 1996 par le versement à titre de parrainage en faveur des projets de Terre des Hommes d'une somme de Frs 1,- par kilomètre parcouru, **pour autant qu'il ait déjà au moins un parrain.**

Au vote :

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le projet de délibération est accepté par 20 voix "pour" et 1 abstention.

9.2. Projet de délibération déposé par M. Carlo SOMMARUGA, Conseiller municipal, concernant la création d'un site municipal thônésien sur INTERNET.

En l'absence de M. SOMMARUGA, ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

Concernant la création de ce site municipal, M. SCHORER précise que ce dernier est étudié par l'Association des communes genevoises et il n'y a aucune raison que Thônex le fasse seul.

10. Communications et propositions du Conseil administratif

M. DECREY passe la parole à M. PIAZZALUNGA, Maire, qui fera ses communications et celles de ses collègues :

10.1. Thônex-Rencontres

Deux nouvelles prestations seront présentées le jeudi 17 octobre de 11h. à 13h. Il s'agit d'un atelier d'informatique et d'un atelier de technique de recherche d'emplois. Vous êtes tous conviés à venir voir ces nouveaux cours pour nos chômeurs.

10.2. Commission cantonale de nomenclature

Cette commission est d'accord avec notre proposition de dénommer le chemin qui desservira le nouveau quartier Thônex-Verchères soit : "chemin Curé Gaston Desclouds".

10.3. Procédure en matière de naturalisations

Je vous donne lecture de la réponse de l'Association des communes genevoises :

"Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Votre courrier du 25 juin 1996 nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

S'agissant du dossier cité en référence, une consultation a été effectuée tant auprès du groupe de travail chargé de la répartition des tâches Etat/communes, que du Comité ACG. En outre, l'ACG a fait valoir les intérêts communaux auprès de la Commission des droits politiques.

A cette occasion, une solution permettant de satisfaire la demande des communes a été recherchée tout en respectant la confidentialité des délibérations des Conseils municipaux.

C'est ainsi que les propositions de l'ACG en vue de l'abandon du vote au bulletin secret lors des séances du Conseil municipal ont été admises. De même, l'ouverture d'un droit de

recours auprès du Grand Conseil a été demandée pour les communes dont le préavis négatif n'aurait pas été suivi par le Conseil d'Etat.

Une nouvelle intervention de l'ACG sur ces objectifs vient d'être transmise aux instances parlementaires.

Nous espérons, en conséquence, que les difficultés que les administrations communales, et en particulier la vôtre, rencontrent dans ce domaine seront réglées à brefs délais.

Nous vous tiendrons naturellement au courant de l'issue de ces démarches et, dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs".

10.4. OPC Voirons

M. SCHORER a été reconduit comme Président pour l'année 1996/1997.

10.5. Volley-Ball

Le Samedi 12 octobre, le Chênois Volley-Ball reçoit en Coupe d'Europe une équipe portugaise. Vous êtes conviés à l'apéritif.

10.6. Noctambus

Celui-ci démarrera en fin d'année.

Enfin, dernière remarque personnelle : j'ai été très déçu que la création d'une pouponnière n'ait pas été acceptée et j'espère que le Conseil administratif, suite aux remarques faites par la commission, pourra vous présenter prochainement quelque chose de différent.

11. **Questions écrites**

Néant.

12. **Propositions individuelles et questions**

12.1. M. VERNERET pose plusieurs questions dont les réponses lui seront données lors du prochain Conseil municipal,

- M. Raymond PIGNY étant décédé est-ce que la Foire de Thônex subsistera ?

- Est-ce que la commune pourrait faire une étude d'impact dans le quartier de l'école Marcelly ?
- Qu'en est-il de la rénovation des immeubles Jeandin ? Pourrait-on avoir quelques informations à ce sujet ?
- En 1998, il y aura le 150e anniversaire de la Constitution; est-ce que le Conseil administratif envisage de marquer cet événement ?

12.2. M. PAYCHERE estime que la plaquette que les Thônésiens ont reçu semble faire double emploi par rapport au memento de l'annuaire Chênois. Il souhaite avoir un message du Conseil administratif à l'intention des deux délégués du Conseil municipal au journal "Le Chênois" afin de savoir quelle parution est l'information officielle.

- M. PIAZZALUNGA précise que c'est une maison privée qui édite cette plaquette et qu'elle ne coûte rien à la commune.

M. CORTHESE pense que cette plaquette est officielle puisqu'il est indiqué que la rédaction et la distribution est assurée par l'administration communale.

M. DECREY : toutes ces questions seront débattues par le Conseil administratif et le comité du Chênois, comme demandé par M. PAYCHERE.

12.3. M. DE FELICE précise que le Chênois avait songé à faire paraître l'annuaire tous les deux ans afin de faire des économies et c'est à la demande unanime des Conseillers administratifs délégués à la culture que l'idée d'un annuaire annuel a été maintenue.

12.4. M. PAYCHERE suite à l'accident mortel qui a eu lieu à Lancy, il serait judicieux de signaler toutes les chaînes qui barrent certaines routes ou chemins de la commune.

12.5. M. BOISSONNAS abonde dans cette idée et propose que le service de la voirie répertorie le nombre de chaînes dans la commune et fixe à ces dernières une plaquette réfléchissante.

12.6. M. GRANDGIRARD : il serait judicieux, quand le Conseil municipal vote un crédit, de faire quelques années après, le bilan de ce qui a été réalisé par exemple la place de jeux de Jeandin, cela afin de responsabiliser les Conseillers municipaux qui ont pris des décisions.

12.7. Mme BANDERET lors de la rénovation des immeubles Jeandin, des portes avaient été prévues fermant à clé l'accès aux caves. Les portes sont là et les serrures n'ont pas été posées. Pourrait-on remédier à cet état de fait ?

12.8. M. FISCHER : qu'en est-il du parking du Centre sportif Sous-Moulin ? Lors de manifestations, les véhicules de service sont toujours là.

- M. PIAZZALUNGA : nous n'allons pas ouvrir un débat ce soir sur ce parking mais sachez que les responsables du Centre sportif s'en occupent afin de trouver une solution à ce problème de stationnement.

13. A HUIS-CLOS : Préavis aux demandes de naturalisation de :

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement à cinq demandes de naturalisation suisse, ressortissant de la commune de Thônex de :

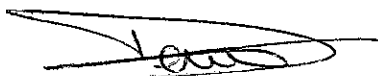
- ROMAN, Antonio, de nationalité espagnole, marié, 2 enfants.
- ON, Van-Trung, originaire du Vietnam (SPN), marié
- ALLEN née ROSSET, Aline Danièle Dominique, de nationalité française, mariée, 2 enfants.
- FLOR, Elisabeth, de nationalité hongroise, divorcée
- SULTAN, Nazih, de nationalité française, marié, 1 enfant.

La séance est levée à 22h.50.

Le Président :

La Secrétaire :

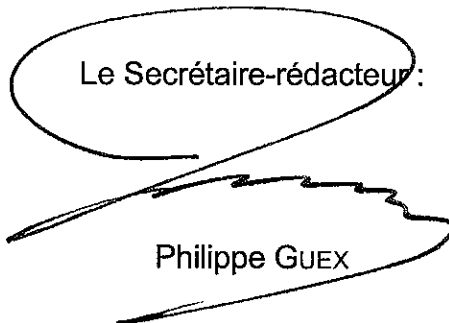
Philippe DECROY



Mme Brigitte SCHNEIDER



Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUERX



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES COMMISSIONS RÉUNIES DU 3 OCTOBRE 1996

Sont présents :

M. PIAZZALUNGA, Maire

MM. ZOGG et SCHORER, Conseillers administratifs

Mmes BANDERET, DESJACQUES CARNEGIE, PITTET, ROCHAT et SCHNEIDER

MM. AMOUDRUZ, BOISSONNAS, COLLAUD, CORTHÉSY, DE FÉLICE, FORTE, SOUTTER et VACHERON.

Excusés :

Mmes DE COULON et TOMASINI

MM. DONZÉ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA et VERNERET.

*

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation par le Conseil administratif des investissements futurs, discussion.
2. Divers.

Préambule

Le Président souhaite la bienvenue à tous et excuse l'absence des membres cités ci-dessus.

Il lui a semblé utile d'organiser cette séance pour permettre au Conseil administratif de présenter l'ensemble des investissements et besoins de la commune pour les 10 prochaines années. Elle permettra aussi de ne pas devoir revenir sur certaines questions devant le Conseil municipal. Il encourage les commissaires à demander des informations complémentaires aux Conseillers administratifs.

1. Présentation par le Conseil administratif des investissements futurs, discussion.

M. PIAZZALUNGA précise aussi qu'il était utile de faire cet inventaire. Suite à sa présentation, le Conseil administratif établira une liste des priorités et urgences pour les prochains 2 ou 4 ans et les présentera au Conseil municipal. Il s'agit essentiellement de crédits d'études.

Plusieurs commissaires auraient souhaité recevoir un résumé écrit des projets présentés.

Les Conseillers administratifs expliquent qu'il n'a, matériellement, pas été possible d'établir un tel document pour ce soir et de chiffrer les projets en détail. On peut cependant s'attendre à ce que les investissements atteignent environ Fr 88 millions pour les 12 prochaines années. A noter aussi que chaque objet sera encore présenté au Conseil municipal et voté par ce dernier.

M. PIAZZALUNGA présente les différents objets comme suit :

Carrefour rue de Genève, avenue de Thônex, rue François-Jacquier (pré-étude)

Une étude sommaire existe déjà, mais le dossier est en suspens depuis 1994. Un montant de Fr 30'000,- sera prochainement demandé au Conseil municipal pour approfondir l'étude. Le projet est lié à une étude de circulation.

Chemin du Foron (réfection partielle et divers travaux)

Les travaux devraient débuter cet automne. Sur demande de Mme BANDERET, M. ZOGG explique brièvement le détail des travaux.

Avenue de Thônex (accès route Blanche, giratoires, voirie en relation avec Thônex-Verchères)

L'étude se termine et un projet sera bientôt présenté au Conseil municipal.

Sur demande de M. BOISSONNAS, M. ZOGG explique que de nombreux projets concernent également la circulation. D'autre part, ce point est lié à la commune de Chêne-Bourg. Un plan concernant un giratoire devant la Mairie avait été accepté et la Mairie elle-même devait être déplacée vers la plate-forme de la douane.

M. DE FÉLICE dit que ce giratoire avait été prévu dans le projet de 1992.

M. ZOGG répond que le projet dont il parle n'est pas le même que celui évoqué par M. DE FÉLICE.

Avenue Tronchet (aménagement)

Un crédit d'étude complémentaire de Fr 128'000,- a été voté. L'étude a été établie mais elle n'a pas été présentée car elle est liée à d'autres projets.

Route de Jussy (aménagement)

Deux avant-projets ont été présentés en 1994. Le dossier est en suspens car des routes cantonales sont aussi concernées.

Noeud routier de Sous-Moulin, réseau routier des communes de Thônex et Chêne-Bourg

Il s'agit essentiellement d'un problème de circulation que le DTPE a souhaité harmoniser entre les communes chénoises. Un crédit a été voté et l'Etat participe pour 50% aux frais d'études. Il était question de démolir le pont et de construire un giratoire à sa place. Cela impliquerait le déclassement de l'autoroute et permettrait d'envisager diverses liaisons intéressantes, aussi par rapport aux TPG. Des routes nationales, cantonales et communales sont concernées et une partie du coût des travaux serait pris en charge par la Confédération. Ce projet ne serait pas réalisé avant les années 2007 ou 2008.

Etude préliminaire de trafic

Ce dossier a été renvoyé en commission. Un crédit de Fr 30'000,- a été voté dernièrement.

Construction d'un seuil au chemin du Petit-Bel-Air

Pas de commentaire.

Etude du groupe scolaire Marcelly-Tronchet

En 1995, une nouvelle étude a été demandée. On se pose la question de savoir s'il faut transformer l'école ou la démolir.

Sur demande de M. DE FÉLICE, MM. PIAZZALUNGA et ZOGG donnent quelques informations concernant l'étude de pavillons.

Construction d'un demi groupe scolaire et équipement socioculturel à Thônex-Verchères

Ce projet avance dans les délais prévus. Des études seront présentées cet automne ou au début de l'année prochaine.

Transformation villa Chennaz "Maison communale"

Ce dossier est en suspens depuis 1995. Il sera relancé cet automne.

Rénovation des immeubles 9 à 23 avenue Adrien-Jeandin (77 appartements)

Les consolidations sont à voter et une mise en place importante est à faire pour pouvoir entreprendre les travaux qui devraient se terminer l'année prochaine.

Parking Fondation communale logement (à la route de Jussy)

Ce projet fait partie d'un autre concernant la piscine.

Transformation Mairie et annexe

Le dossier est en suspens (une maquette existe). Il sera bientôt présenté.

Etude mise en séparatif collecteur ch. des Mésanges (privé)

Une étude a été réalisée. Elle sera bientôt présentée.

Plan directeur des égouts (mise à jour)

Tous les plans sont numérisés maintenant, ce qui facilite les fouilles. Fr 70'000,- ont été votés pour cela. A noter que la plupart des collecteurs de la commune sont déjà en séparatif.

Aménagement des berges du Foron

Les travaux sont en cours et une visite sera organisée prochainement sur place pour voir ce qui a été réalisé depuis 10 ans.

M. PIAZZALUNGA explique ce qu'est le SITAV, une association de différentes communes genevoises et françaises collaborant à cet aménagement.

Cimetière

La construction d'un columbarium est prévue pour 1997. Un montant est inscrit au plan des investissements et les travaux se feront en plusieurs étapes.

Etude secteur Deux-Communes

Cet objet a été mis dans les investissements, mais il est difficile à chiffrer. Un crédit de Fr 30'000,- a déjà été voté.

Etude secteur Marcelly - route de Jussy

Une étude a été réalisée dans le cadre des parkings.

PLQ Etienne-Chennaz

Une première présentation a eu lieu. Les remarques des groupes ont été entendues et une maquette a été réalisée.

Pré-étude en vue de l'établissement d'un plan directeur communal

Une telle étude est à entreprendre. Un mandat doit être attribué pour faire ce travail qui s'étalera sur plusieurs années. Un montant de Fr 50'000,- a été voté pour une pré-étude. Le Conseil administratif souhaite terminer le plan durant cette législature.

Futures rentrées scolaires

Ce sujet a déjà été abordé.

Etude sur la gestion des déchets

Ce dossier est en suspens depuis 1994. Une étude sera prochainement présentée en commission.

M. SCHORER a visité d'autres communes, aussi en suisse-allemande, pour un complément d'informations, également par rapport au coût du traitement des déchets.

M. DECREY aimerait savoir si une mise au concours pour la levée des déchets a été envisagée. Cela n'est pas le cas.

Etude boucle de rebroussement ligne 31a à Sous-Moulin

Ce dossier est en suspens.

Une vive discussion a lieu sur ce sujet, notamment par rapport au bus 31a qui ne respecte pas toujours l'itinéraire. Il est même envisagé de demander un dégrèvement financier, étant donné que la commune participe à l'exploitation de cette ligne. Le Conseil administratif envisage d'écrire aux TPG.

Etude des cheminements piétons et 2 roues

Cette étude est à terminer.

Sur demande de Mme SCHNEIDER, M. PIAZZALUNGA explique que les pistes cyclables font partie des investissements futurs.

Construction d'une passerelle sur l'autoroute Blanche

Une participation à cette construction a été demandée à l'Etat et obtenue.

Construction d'une passerelle à la Seymaz

Une étude est à faire.

Rénovation d'immeubles au chemin des Deux-Communes

Même situation qu'à l'avenue Adrien-Jeandin.

Rénovation de diverses chaufferies

Divers travaux sont à entreprendre.

Rénovation des fonds mobiles de la piscine

MME SCHNEIDER précise que des utilisateurs se sont plaints au sujet de ces fonds en mauvais état.

M. ZOGG dit qu'il sont effectivement dangereux et qu'une étude est à entreprendre.

Collecteur, drainages

Quelques constructions de collecteurs et drainages sont à entreprendre.

Jardins familiaux

Une demande pour de tels jardins existe et il faudrait aborder ce sujet.

Autres grand projets futurs

Extension du Centre sportif, d'une maison de la culture, d'une maison de l'enfance et du développement du système Internet dans les communes. Ces projets font partie du programme à long terme (entre 10 et 12 ans). Ils s'ajoutent tous au budget normal et devront être votés à part, de même que la salle paroissiale.

M. BOISSONNAS remarque qu'il n'a pas été question du coût Thônex-Verchères et de la maison d'Armiaz. D'autre part, un projet concernant Ambilly risque d'impliquer des coûts entre Fr 80 et 100 millions sur une période de 15 à 20 ans. Il souhaiterait aussi que l'on se penche sur le volet "entrées fiscales" et sur les conséquences à tous points de vue.

M. SCHORER signale que le budget sera probablement présenté jeudi prochain. Il est rappelé que la situation financière de la commune est saine.

2. Divers

Budget

M. DE FÉLICE rappelle qu'il avait été souhaité d'examiner le budget, en premier lieu, dans les commissions. Au cours de la discussion qui suit cette remarque, il est relevé qu'il est très difficile, pour une question de temps, de répondre à cette demande puisque l'Etat ne transmet jamais les chiffres à temps. Cependant, M. SCHORER consultera les procès-verbaux relatifs à ce sujet pour voir ce qui a été envisagé et de quelle manière il serait possible de répondre à la demande de M. DE FÉLICE.

Tirs des municipalités

M. PIAZZALUNGA rappelle aux conseillers de ne pas oublier ce tir.

Apéro/repas du 15 octobre 1996

M. PIAZZALUNGA prie ceux qui ne se rendront pas à cette manifestation de bien vouloir s'excuser.

Séance de la commission sociale du 17 octobre 1996

M. PIAZZALUNGA aimerait savoir si cette séance aura lieu. Malheureusement le vice-président M. DONZÉ n'est pas présent.

La séance est levée à 20h.30

Thônex, le 23 octobre 1996 - PHG/vp

PV/cm/3-10-1996